FR / Enfants maltraités : protocole de dépistage

Que faire en cas de maltraitance envers les enfants?

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg et son Service de l'enfance et de la jeunesse mettent en ligne un protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les enfants (0-18 ans). Ce protocole a été élaboré à l'intention tous les professionnel-le-s ou bénévoles qui travaillent avec des enfants.

La récente évolution du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte impose d'adapter les pratiques en matière d'intervention dans les situations où un enfant peut être potentiellement maltraité. Ce « protocole » présente les définitions actuelles de la maltraitance et les comportements indicateurs d'une éventuelle maltraitance envers un enfant, en donnant un bref aperçu des bases légales qui prévalent actuellement en matière d'avis pour la protection de l'enfant. Il expose également les signes auxquels l'intervenant-e doit être attentif-ve aussi bien chez l'enfant que dans son ressenti face une situation problématique.

Le protocole détaille la procédure à suivre et indique les liens vers les organismes à contacter pour évaluer la situation avec des spécialistes, en particulier la permanence Intake du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Source: Etat de Fribourg

Voir ce lien actualisé en juin 2020